

## La Douane en BOURGOGNE de 2005 à 2015

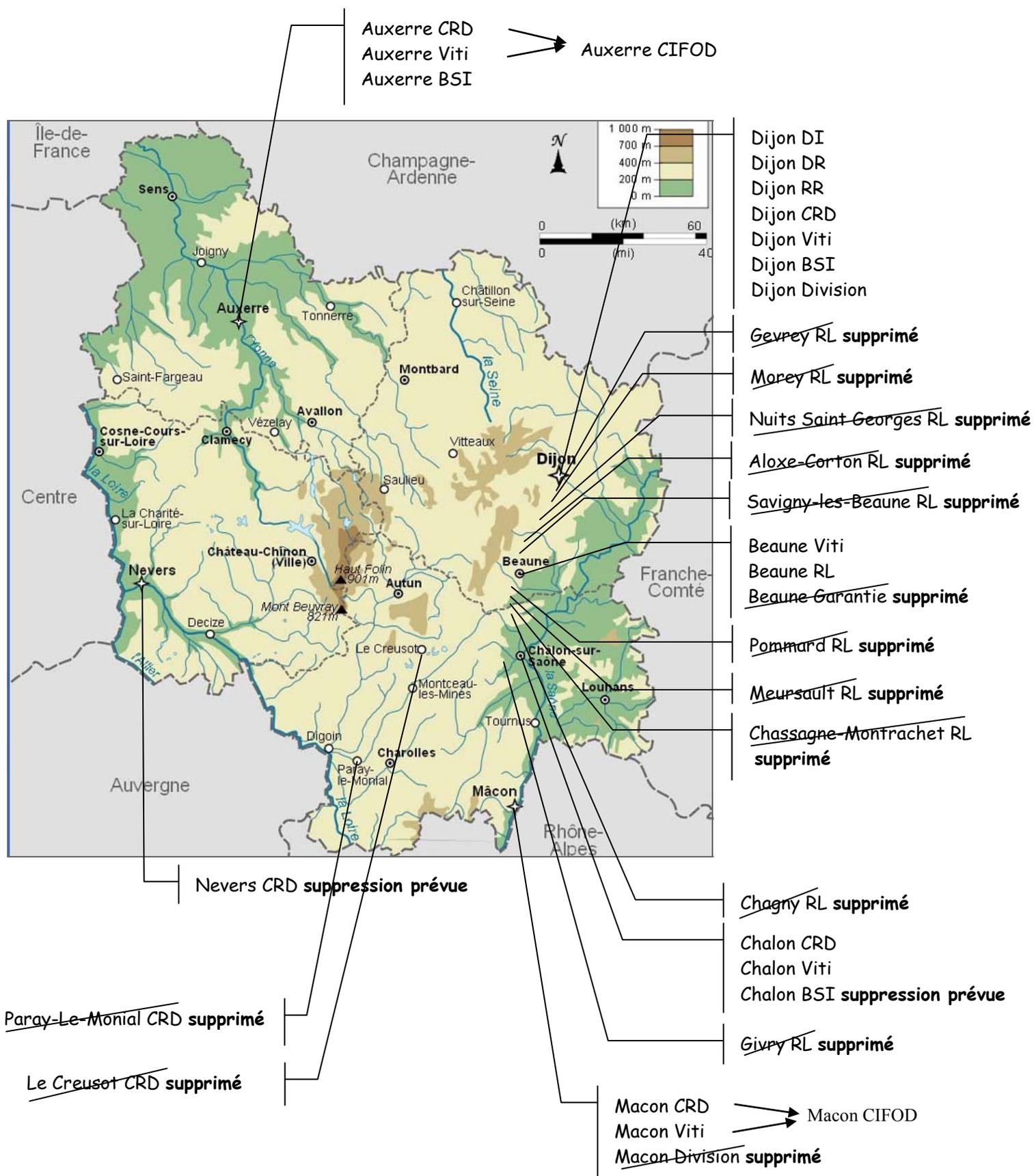
De CAP 2012 à PSD 2018, les réformes ambitieuses de nos élites bien-pensantes pour moderniser notre administration n'ont eu qu'un seul but : réduire la présence douanière sur le terrain et diminuer les effectifs. Quitte à savoir être patient quelques années pour gérer un sureffectif par-ci, un sureffectif par-là, cette modernisation permet aux syndicats d'avoir du grain à moudre pour la défense des agents. Défense quasi toujours gagnante pour les syndicats, le but de la Direction Générale est d'arriver à ses fins en un nombre d'années raisonnables.

Sauf que, de grèves suivies à celles un peu moins suivies, du "ouf, c'est pas mon service, j'suis pas concerné", au "d'ici là je serai muté ou parti en retraite", l'individualisme de notre société est en train de faciliter irréversiblement la casse de nos administrations et de nos conditions de travail.

Le dialogue social se limite à convoquer les organisations syndicales pour les informer (on parle alors de "concertation") et la voie prépondérante du Président de séance (le DI) sert à acter les décisions.

Nous allons vous montrer, au fil des pages suivantes, l'évolution de la Douane en Bourgogne entre 2005 et 2015 : 10 ans.

# Les implantations douanières en 2002 2015



Avant 1993 et ce jusqu'en 2000, les titres de mouvements étaient nombreux et chaque type de produit soumis à droits d'accises avait son propre format. Chaque opérateur, voulant faire circuler de la marchandise, allait chez son correspondant local ou Receveur local. Les agents ou les correspondants locaux rédigeaient les titres, les enregistraient et effectuaient les opérations de suivi des titres. Par exemple, pour une expédition de vin en droit suspendu, le viticulteur vendeur sortait de la recette locale avec le titre original. L'opérateur qui réceptionnait la marchandise allait déposer le document d'accompagnement original. Un talon de celui-ci était renvoyé à la recette émettrice qui apurait l'opération en le collant au double resté en recette. Image archaïque mais qui permettait un réel suivi de l'opération.

En remplacement de tous ces titres a été créé le DAA (Document Administratif d'Accompagnement) au niveau Européen. Si ces DAA existaient à partir de 1993 ils ont été obligatoires à partir de l'an 2000.

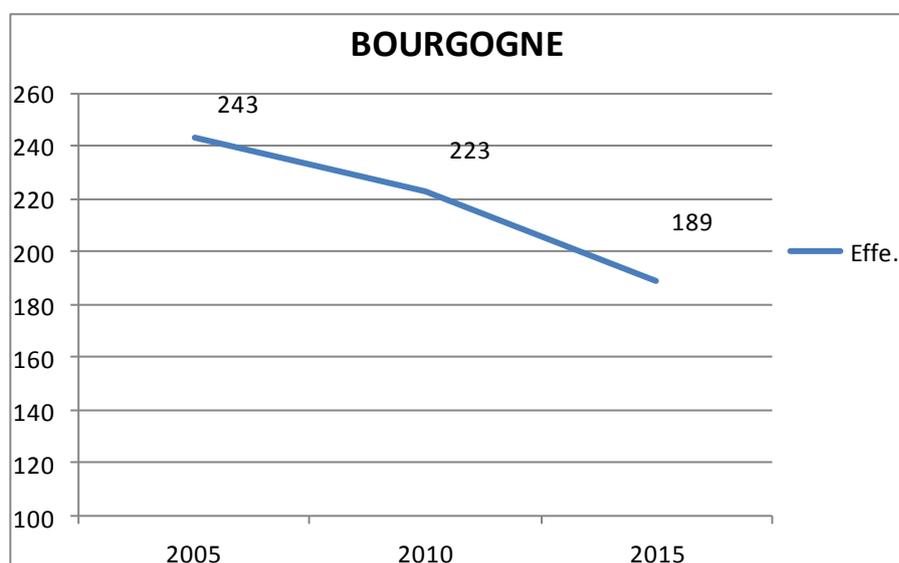
A partir de 1993, les opérateurs pouvaient rédiger ces DAA et également apurer eux mêmes leurs opérations; Ils devaient signaler uniquement les opérations non apurées.

Tout cela a conduit à la suppression de tout le réseau de proximité.

## Effectifs et répartition

Les chiffres des tableaux et graphiques suivants sont les chiffres fournis dans les documents de travail aux organisations syndicales lors de la tenue du Comité Technique Local (CTL) interrégional.

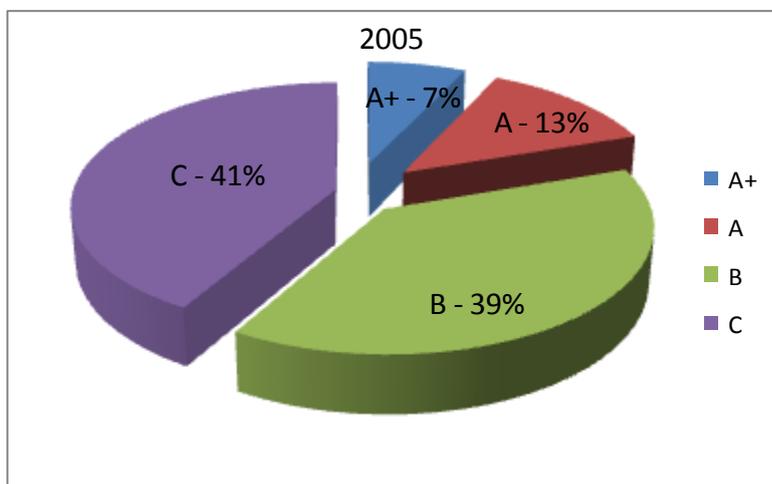
Années	Effectifs
2005	243
2010	223
2015	189



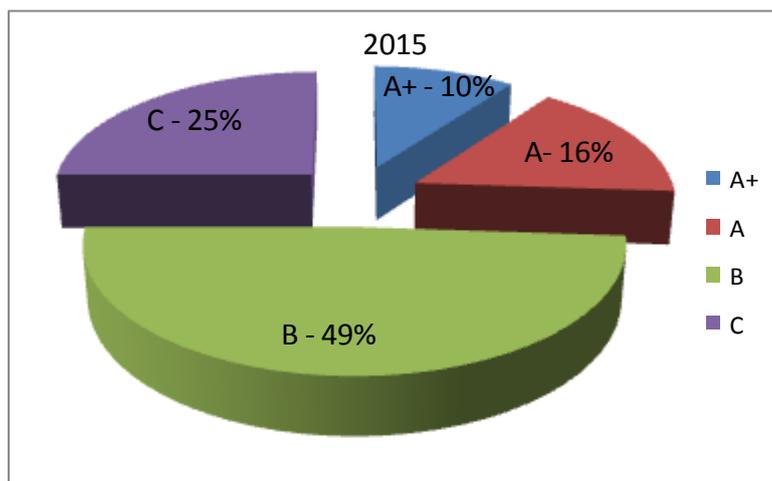
10 ans, c'est **54 emplois** en moins dans la DR de Bourgogne et les bureaux de la DI. On notera l'accélération des suppressions de postes à partir de 2010.

## Répartitions

2005	
A+	17
A	31
B	94
C	101



2015*	
A+	19
A	30
B	92
C	47



\* Un effectif en 2015 n'a pas de catégorie.

Ce sont 54 postes de Catégorie C qui ont été supprimés en 10 ans.  
Dans les autres catégories, la ventilation est quasi-identique.

On notera que seule la catégorie A+ (IR3 et plus au sein de la DR et bureaux DI) voit son effectif augmenter en quantité alors que les effectifs totaux ont baissé de 22% !

Pourquoi toujours plus de cadres sup pour toujours moins d'agents de terrain ?